

Dossier de prélèvements de lingettes surfacique zone publique

GARE SNCF PARIS AUSTERLITZ

85 QUAI D'AUSTERLITZ

75013 PARIS



Date de création du dossier : 11/03/25

A partir des documents transmis par : le donneur d'ordre

Nom de l'opérateur : Julien Courtoisier

| | |
|---------------|------------------------|
| N° de dossier | 20250311-E6706605-2501 |
|---------------|------------------------|

Rapport de contrôle plomb d'empoussièremment surfacique Pendant travaux

Code du travail, art. L. 4121-1 à 3, L. 4531-1 et D. 4152-10 – R. 4412-40 et R. 4412-59
 Méthodologie et seuil de concentration de plomb définis par l'arrêté du 12 mai 2009 (Contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article L. 1334-2 du Code de la Santé Publique) et la norme NF X 46-032 « Diagnostic plomb – Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol »
 Guide INRS ED 909 : intervention sur les peintures contenant du plomb – Prévention des risques professionnels
 Méthodologie test de mesure du plomb dans les poussières sur support.

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| Désignation du bien | Adresse : Gare d'Austerlitz 85 Quai d'Austerlitz– 75013 PARIS | | Etages : RDC, R+2, Type ERP: Gares bailment transit N° UT: NC N° cadastral: NC | |
| Description générale | Gare d'Austerlitz Bâtiment Transit « zone MGA » Prélèvements à l'intérieur de la zone publique | | | |
| Propriétaire ou exploitant | SNCF Gares et CONNEXIONS 16 Avenue d'Ivry 75013 75013 PARIS | | | |
| CHSCT | Sans objet | | | |
| Commanditaire | SNCF Gares et CONNEXIONS 16 Avenue d'Ivry 75013 75013 PARIS | Références S.O. | Lettre de commande du : Cahier des charges : S.O. | |
| Diagnostiqueur | Nom, prénom : Julien Courtoisier N° certificat de qualification : DTI1906 Date d'obtention : 03/10/2022 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA CERTIFICATION - 5, avenue Garlande - 92220 BAGNEUX Compagnie d'assurance : AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE - 4 rue Jules Lefèvre 75426 PARIS CEDEX N° de contrat d'assurance et date de validité : XFR0050627LI du 01/01/2022 au 31/12/2022 XFR0048625FI du 01/01/2022 au 31/12/2022 | | | |
| Laboratoire d'analyse | FLASH LAB -1, chemin de Saulxier - 91160 Longjumeau Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr | | | |
| Date du diagnostic 11-03-2025 | Accompagnateur : Néant Assistant DEP Pôle Travaux | | Date du rapport : 13/03/2025 | |
| Ce rapport original de pages ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle. | | Diagnostiqueur : Julien Courtoisier Nota : Le technicien ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements. | | |

CONDITIONS DE REALISATION

DEKRA Industrial SAS
Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP308, 87008 Limoges Cedex 1 - www.dekra-industrial.fr
DEKRA Industrial SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges - APE 7120 B - N°TVA FR 44 433 250 834





Locaux visités et non visités

| Liste des locaux non visités | Motif ayant empêché la visite |
|---|-------------------------------|
| Tout autre excepté ceux cités dans le rapport | Néant |

Méthodologie

Identification du bien objet de la mission

L'auteur identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

Identification des locaux et les travaux prévus

- Travaux : Travaux sur la toiture de la gare à proximité du bâtiment Transit.
Par local, on entend toute pièce et par extension : appentis, placards, couloirs, halls d'entrée, paliers, parties de cage d'escalier situées entre deux paliers. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.
- Locaux, méthode :
L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux du bien objet de la mission. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités.
Il réalise un croquis lisible de l'ensemble des locaux du bien objet de la mission, visités ou non, et reporte sur le croquis le nom de chaque local.

Méthode de Prélèvement des poussières présentes au sol

(Application arrêté du 12 Mai 2009 et norme NFX 46-032)

Les prélèvements de poussières sont réalisés suite au nettoyage à l'issue des travaux, après un délai d'une heure. Un échantillon est prélevé dans chaque local traité à l'endroit du sol le plus approprié, en fonction des unités de diagnostics ayant fait l'objet de travaux. En cas de revêtements de sol de natures différentes pour un même local, un échantillon est prélevé pour chaque revêtement.

Le prélèvement des poussières au sol est effectué par essuyage d'une surface d'un dixième de mètre carré à l'aide d'une lingette humidifiée ne contenant ni détergent ni plomb. La lingette est passée sur la surface délimitée au moins 2 fois, dont la seconde perpendiculairement à la première, et ce, en utilisant au fur et à mesure, chaque face de la lingette afin de recueillir le maximum de poussière.

Une fois le prélèvement réalisé, la lingette est placée dans un flacon en matériau exempt de plomb et incassable, de taille adaptée à la lingette. Le flacon est ensuite refermé hermétiquement et étiqueté en précisant le numéro d'échantillon, l'adresse du logement, le type de support prélevé et la localisation du prélèvement.

Toutes les précautions d'hygiène sont prises pour éviter l'interférence ou la contamination du prélèvement.

Analyse de la concentration en plomb par un laboratoire compétent

Le plomb des poussières est dosé après extraction acide (acide chlorhydrique 0,15 N) et action mécanique (agitation manuelle puis 15 minutes dans une cuve à ultrasons) puis après contact 24 heures. Les résultats sont exprimés en microgrammes par mètre carré de surface. Par analogie à l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle après travaux en présence de plomb, **un prélèvement est déclaré positif lorsque sa teneur en plomb est strictement, supérieure à 1000 µg/m²**

Méthode de prélèvement des poussières présentes sur des supports autres que les sols

(Application non normé a but informatif)

Objectif :

Cette partie méthodologique, différente de celle indiquée en 2.2.1 ci-dessus, est issue de besoin de contrôle de dissémination de particule dans divers locaux non concernés par les travaux et sur des supports autres que les sols ou surfaces planes et horizontales.

Méthode :



Les supports testés ne correspondant pas à des surfaces tel que défini dans la norme NFX 46-032 ; les résultats de ces analyses qui en sont issus, ne peuvent donc pas être lus, compris avec les mêmes critères et doivent être retranscrits et interprétés différemment. Il a été convenu de procéder de façon identique à la méthode normée à savoir par essuyage de ces supports concernés sur leurs surfaces avec les deux faces de la lingette par support, sans toutefois de notion de surface ni de passage croisé perpendiculaire. De façon identique ensuite, une fois le prélèvement réalisé, la lingette est placée dans un flacon en matériaux exempts de plomb et incassables, de taille adaptée à la lingette. La flacon est ensuite refermé hermétiquement et étiqueté en précisant le numéro d'échantillon, l'adresse du logement, le type de support prélevé et la localisation du prélèvement. Toutes les précautions d'hygiène sont prises pour éviter l'interférence ou la contamination du prélèvement.

Analyse de la concentration en plomb par un laboratoire compétent

Même type de procédure que dans le paragraphe 2.2.1 à savoir que le plomb des poussières est dosé après extraction acide (acide chlorhydrique 0,15 N) et action mécanique (agitation manuelle puis 15 minutes dans une cuve à ultrasons) puis après contact 24 heures.

Ce résultat recueillis, correspond à la quantification de particules de plomb contenu sur la lingette. **Ce résultat quantifié du laboratoire est exprimés en microgrammes par support ($\mu\text{g}/\text{support}$).**

Nota : La restitution des résultats du laboratoire dans nos tableaux dans le rapport, se fera non pas avec la valeur mesuré par le laboratoire, mais en présence ou absence, si le résultat est supérieur ou égal à la limite de détection ($20 \mu\text{g}/\text{support}$) du laboratoire.


Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite

Les documents suivants nous ont été remis par le propriétaire (ou son mandataire) :

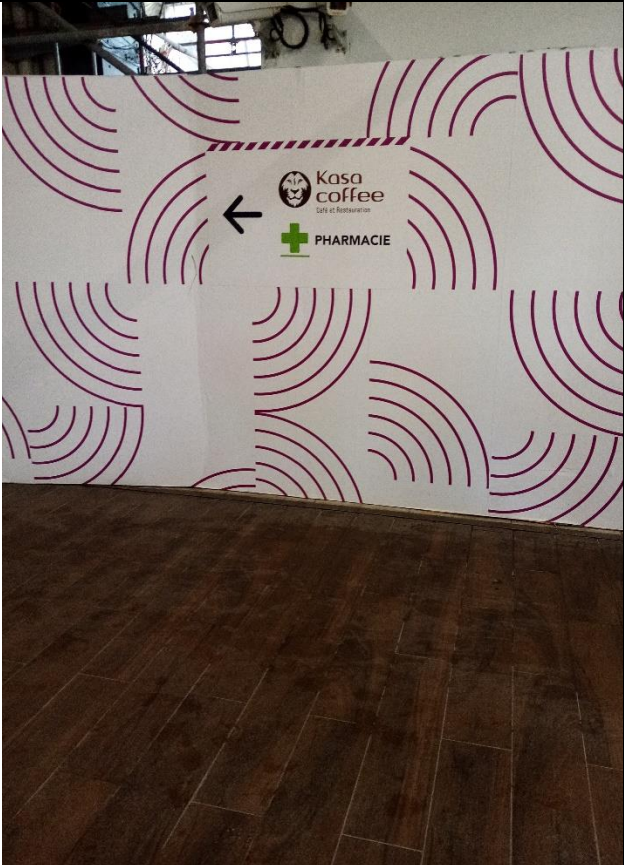
- Plans et localisations des prélèvements antérieurs
- Plan de prévention / ICP



RESULTATS DETAILLES

| LOCAL | N° de lot de fabrication de la lingette | N° du prélèvement de poussière | Résultats en $\mu\text{m} / \text{m}^2$ | Visuel | Zone Public ou travailleur |
|---------------------------------|---|--------------------------------|---|---|----------------------------|
| | | TEST | <1,00 $\mu\text{g}/\text{support}$ | | |
| Centre de transit - sur un banc | N° de LOT 07749191223 | P1 | 17,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |  | Publique |



| | | | | | |
|----------------------------|------------------------------|----|------------------------|---|----------|
| Centre de transit - au sol | N° de LOT 0774919122 3 | P2 | 47,6 µg/m ² |  | Publique |
|----------------------------|------------------------------|----|------------------------|---|----------|




| | | | | | |
|--|---------------------------------------|-----------|------------------------------|---|-----------------|
| <p>Salon Grand voyageur - Au sol</p> | <p>N° de LOT 0774919122 3</p> | <p>P3</p> | <p>52,0 µg/m²</p> |  | <p>Publique</p> |
|--|---------------------------------------|-----------|------------------------------|---|-----------------|



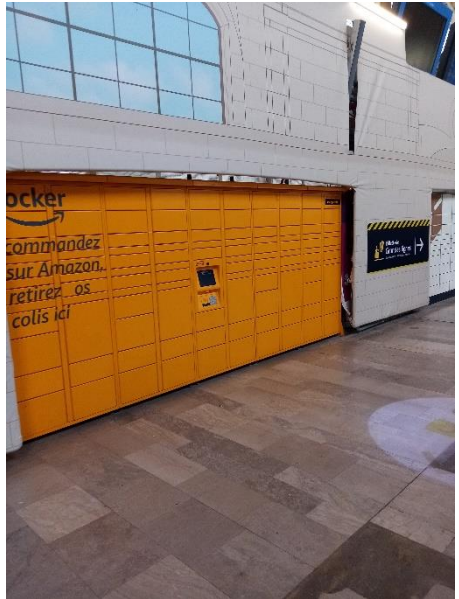

| | | | | | |
|---|--------------------------------------|-----------|------------------------------|--|-----------------|
| <p>Quai transversal - au sol</p> | <p>N°de LOT 0774919122 3</p> | <p>P4</p> | <p>94,4 µg/m²</p> |  | <p>Publique</p> |
| <p>Quai transversal - automate SNCF</p> | <p>N°de LOT 0774919122 3</p> | <p>P5</p> | <p>23,6 µg/m²</p> |  | <p>Publique</p> |



| | | | | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|----|-------------------------|---|----------|
| Salon Grand voyageur - Au sol | N°de LOT 0774919122 3 | P6 | 27,6 µg/m ² |  | Publique |
| Cours Seine - à proximité de l'entrée | N°de LOT 0774919122 3 | P7 | 140,4 µg/m ² |  | Publique |

| LOCAL | N° de lot de fabrication de la lingette | N° du prélèvement de poussière | Résultats µg/m ² | Visuel | |
|-------|---|--------------------------------|-----------------------------|--------|--|
|-------|---|--------------------------------|-----------------------------|--------|--|




| | | | | | |
|---|---------------------------------|-----------|------------------------------|---|-----------------|
| <p>Hall Seine - aproximité palissade chantier</p> | <p>N°de LOT 07749191223</p> | <p>P8</p> | <p>37,6 µg/m²</p> |  | <p>Publique</p> |
| <p>Hall Seine - Banc</p> | <p>N°de LOT 07749191223</p> | <p>P9</p> | <p>58,4 µg/m²</p> |  | <p>Publique</p> |



| | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------------|-----|------------------------|--|----------|
| Billetterie - Salle des ventes SNCF | N°de LOT 07749191223 | P10 | 70,8 µg/m ² |  | Publique |
| Billetterie - Back office | N°de LOT 07749191223 | P11 | 26,8 µg/m ² |  | Publique |
| Cours Seine - Entrée Métro | N°de LOT 07749191223 | P12 | 75,6 µg/m ² |  | Publique |



| | | | | | |
|-------------------------------|-------------------------|-----|-------------------------|--|----------|
| Cour Museum - Entrée Métro | N°de LOT 07749191223 | P13 | 93,6 µg/m ²² |  | Publique |
|-------------------------------|-------------------------|-----|-------------------------|--|----------|

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Nota : Les Barres, lisses, Moises, n'ont pas été relevées sur une surface de 0.1 m², Ce résultat recueillis, correspond à la quantification de particules de plomb contenu sur la lingette. Ce résultat quantifié du laboratoire est exprimé en microgrammes par support (µg/support), et à partir de 1 µg/support, le résultat est considéré positif.

En conclusion pour une cohérence de lectures, ce quantitatif sera interprété en microgrammes par mètre carrés (µg/m²)

4. PLANS / CROQUIS





ANNEXE 1 : PROCES VERBAUX D'ANALYSE

En Annexes

DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-001 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement TEST
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation TEST
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | <1,00 | µg/support | |

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-002 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P01
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Centre de transit - sur un banc
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 1,72 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 17,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-003 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P02
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Centre de transit - au sol
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 4,76 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 47,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-004 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P03
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Salon Grand voyageur - banc
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 5,20 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 52,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-005 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P04
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai transversal - au sol
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 9,44 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 94,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-006 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P05
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai transversal -automate SNCF
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 2,36 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 23,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-007 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P06
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Salon Grand voyageur - Au sol
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 2,76 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 27,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-008 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P07
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Cours Seine - a proximité de l'entrée
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 14,0 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 140,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-009 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P08
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Hall Seine - proximité palissade chantier
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 3,76 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 37,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-010 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P09
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Hall Seine - Banc
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 5,84 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 58,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-011 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P10
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Billetterie - Salle des ventes SNCF
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|-------------|-------------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 7,08 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 70,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-012 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P11
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Billetterie - Back office
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 2,68 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 26,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-013 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P12
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Cours Seine - Entrée Métro
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 7,56 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 75,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique



DEKRA IDF NORD
Jean-Charles BALTIMORE
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ESSAI N°25ENV001505-12032025-144135 du 12/03/2025 à 14:41

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 25ENV001505 Date de réception : 11/03/2025
N° échantillon FlashLab : 25ENV001505-014 Date d'analyse : 12/03/2025

DONNEES CLIENTS

Référence dossier E6706605-2501
Référence prélèvement P13
Date de prélèvement 11/03/2025
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Cour Museum - Entrée Métro
Adresse du site ZONE PUBLIQUE - LINGETTES GARE PARIS AUSTERLITZ
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

| Analyse | Résultat | Unité | Méthode |
|--|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES | | | NF X 46-032 NF EN ISO 11885 |
| # Plomb acido-soluble | 9,36 | µg/support | |

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 93,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

PIERILLAS Audrey
Responsable Technique

